

# Une ville accessible pour tous

Adaptation des bâtiments, formation à l'accueil, actions de sensibilisation, plateforme d'échange: la Ville de Genève a lancé mardi une série de mesures pour rendre la cité plus accessible aux personnes en situation de handicap.

MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019 MÉLINA FROIDURE



GENÈVE | 5

## Une Genève accessible pour tous

**Inclusion sociale** ► La Ville de Genève veut «améliorer l'accessibilité de ses services aux personnes en situation de handicap». Elle a lancé hier une série de mesures en ce sens.

Premier axe de travail: l'adaptation des lieux et bâtiments publics aux besoins des personnes handicapées. Les espaces les plus fréquentés seront rénovés et les nouveaux projets de construction intégreront les standards d'accessibilité universelle définis par l'ONU<sup>1</sup>. Les fonctionnaires municipaux seront aussi formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. La Ville souhaite également mettre en place des actions de sensibilisation à l'attention du grand public. Enfin, une plateforme d'échange sera créée entre les autorités et des associations actives dans le domaine du handicap.

«Ce plan constitue un véritable changement de paradigme», déclare Sami Kanaan, conseiller administratif chargé de la Culture et du sport. «C'est désormais à la société de s'adapter aux personnes handicapées, et non plus l'inverse. On passe d'une démarche intégrative – parfois ségrégative – à une démarche inclusive.»

Bien que la Ville «fasse preuve d'une réelle volonté politique, il y a encore une belle marge de progression en matière d'inclusion», estime Marjorie de Chastonay, présidente de la FéGAPH (Faitière genevoise des associations de personnes handicapées et leurs proches) et députée verte au Grand Conseil. En 2014, la Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux personnes handicapées (CDHP). La nouvelle Constitution genevoise de 2012 étend également les

droits des handicapés. «Comme la loi a évolué, les citoyens pensent que tout est déjà fait. Reste maintenant à l'appliquer, déclare M<sup>me</sup> de Chastonay. Le cadre légal a évolué plus rapidement que les mentalités.»

Le développement de la législation a incité les autorités à mener, dès 2017, un processus de réflexion sur l'accessibilité des prestations municipales avec la FéGAPH. Les partenaires ont rendu un rapport en novembre, qui a abouti aux mesures présentées hier. A l'automne 2020, la Suisse devra répondre de la mise en œuvre de la CDHP devant le comité chargé de l'application de la convention. **MELINA FROIDURE**

<sup>1</sup>L'ONU définit le concept d'accessibilité universelle comme «la conception d'équipements qui puissent être utilisés par tous, sans nécessiter, ni adaptation, ni conception spéciales».